

centué que l'utérus a acquis par le fait de la grossesse plus de contractilité et de rétractilité—d'où on infère que l'ergot est un abortif fort douteux et très infidèle, mais un incontestable ocytocique dans la grossesse avancée.

L'utérus est schématiquement composé de trois ordres de fibres : 1^o Les verticales, du corps, qui s'insèrent par leurs deux extrémités, en contournant le fond sur : 2^o les circulaires, qui constituent le col : 3^o les interstitielles, du corps, qui entourent, supportent et contrôlent dans une certaine limite les vaisseaux et les glandes de l'organe. La résistance des fibres circulaires du col, moins nombreuses et moins puissantes est vaincue par la contraction des verticales du corps, et exécutent la première période du travail, la dilatation ; la contraction des verticales se continuant exécute la période d'expulsion, la contraction des fibres interstitielles détache le placenta, obture la lumière des vaisseaux et effectue presque seule la délivrance.

Si on accepte ce qui précède,

1^o Quel est le rôle de l'ergot dans les deux premières périodes du travail ?

Il est toujours dangereux, quelquefois mortel, plus souvent pour l'enfant que pour la mère, quelquefois pour les deux, telle est l'opinion de l'immense majorité. (Tout ceci s'entend de l'ergot administré à dose ordinaire.) Pourquoi ? Parce que l'ergot à dose ordinaire produit un spasme continu pendant toute la durée duquel la circulation placentaire est gênée au point d'asphyxier l'enfant, tandis que la contraction normale intermittente ne se prolonge pas assez longtemps pour produire le même effet désastreux, car le fœtus, s'il est affaibli par la contraction, a amplement le temps de se récupérer pendant les intervalles, mais n'oublions pas qu'administré à petites doses il augmente la contraction sans lui enlever son caractère intermittent—à doses répétées il peut produire la rupture de l'utérus, celle du périnée, l'enchatonnement du placenta, le retard du travail par rigidité du col, etc.

Mais je suppose que le col est largement dilaté et la tête engagée et que les contractions viennent à cesser, l'expulsion retardée ; n'est-il pas indiqué d'administrer l'ergot ? je le crois. Pour amener l'expulsion ? non, tout au plus pour la favoriser, car le forceps est suffisant et préférable à l'ergot, mais surtout pour prévenir l'hémorrhagie que laisse à redouter l'inertie du temps d'expulsion. Si la présentation est mauvaise ou irrégulière, l'ergot est évidemment contrindiqué ; de même dans les bassins viciés et même dans la présentation normale du siège, à cause de la contraction probable ou tout au moins possible du col utérin sur le cou de l'enfant.

2^o Quel est le rôle de l'ergot dans la délivrance ?

Tant que l'utérus contient le fœtus, sa diminution de calibre pendant la contraction n'est pas suffisante pour rompre les adhé-